SIX ANNÉES APRÈS LE DRAME

Toujours dans l'attente du procès de l'assassinat de Tounsi

Six années (25 février 2010 – 25 février 2016) sont passées depuis l'assassinat d'Ali Tounsi, l'ex-patron de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) et l'affaire est toujours pendante devant la justice. Alors que l'affaire a été renvoyée devant le tribunal criminel près la cour d'Alger, après plusieurs pourvois en cassation tant devant la chambre d'accusation que devant la Cour suprême, les avocats des deux parties sont toujours dans l'attente de la tenue d'un procès.

Abder Bettache – Alger (Le Soir) – La famille de la victime veut connaître la vérité, au moment où et du fond de sa cellule, son présumé assassin, en l'occurrence Chouaïb Oultache, attend la programmation de son procès. La chambre d'accusation près la cour d'Alger avait renvoyé ledit dossier devant le tribunal criminel pour «homicide avec préméditation, guet-apens, tentative d'assassinat avec préméditation et port d'arme sans autorisation». Le procès devait se tenir en 2015, mais pour des «raisons inconnues», le procès n'a jamais été programmé par le parquet général. L'instruction de l'affaire avait connu plusieurs rebondissements. D'ailleurs, les avocats de la défense se sont pris au juge instructeur qui, selon eux, «s'est surpassé à travers le faux ostentatoire qu'il a commis, pour corroborer la thèse de la police judiciaire et en falsifiant les déclarations d'Oultache Chouaïb lors de la reconstitution du crime». Mieux, la défense relève que lors de cette constitution, Oultache avait déclaré avoir tiré «quatre balles», et qu'il n'a «jamais» visé la tête du défunt. Le rapport de l'expertise avance la thèse de la mort par deux balles tirées en direction de la tête du défunt. «Mystère ? », dit-on. Et pourtant, l'auteur présumé du crime est considéré comme son homme de confiance. Lui, c'est Chouaïb Oultache, un ancien colonel de l'armée de l'air, qu'il a lui-même (feu Ali Tounsi) décoré symboliquement du grade de divisionnaire, avant qu'il ne lui confie l'unité aérienne de la police. Cinq mois plus tard, l'enquête conclut à un «acte isolé», suscitant aussi bien la réaction de la partie civile, qui récuse le mobile retenu, que celle de la défense de Chouaïb Oultache, qui estime que ce dernier «a blessé» le défunt et «d'autres l'ont achevé». Tous les comptes rendus de presse citant l'arrêt de renvoi avaient fait état des circonstances du crime. Selon la même source, le crime a eu lieu suite à une altercation, juste avant la tenue d'une réunion-bilan avec les cadres de la police, il y a six années soit dans la matinée du jeudi 25 février 2010. Oultache insistait pour être reçu avant ses collègues. Il entre dans le bureau du directeur général, qui le reçoit froidement. Il demande le report de la réunion pour permettre à ses collaborateurs d'achever leur travail. Feu Ali Tounsi refuse. «C'est aujourd'hui que les comptes doivent être rendus…», lui dit-il. Une altercation s'ensuit. Début d'un clash ! Les deux responsables abordent la question des marchés de télésurveillance et de télécommunication. Tounsi s'emporte. «Ton service est resté à la traîne, tu m'as mené en bateau et tu t'es arrangé pour donner tous les marchés à l'armée. Vous êtes tous des traîtres», lui lance-t-il.

Photo : D. R.

Feu Ali Tounsi.

Six ans après, l'affaire n'est toujours pas jugée. Il y a une année, Maître Belarif se dit «convaincu que le procès n'aura pas lieu tant que la Cour suprême n'aura pas validé la condamnation de Oultache dans l'affaire liée aux marchés des équipements informatiques attribués à la société privée ABM, dont le directeur général adjoint est son gendre. Ce dossier a été monté de toutes pièces pour constituer un mobile au crime.». Or, le procès en question s'est tenu tant en première instance, qu'en seconde, qu'après cassation auprès de la Cour suprême. Mais jusqu'au jour d'aujourd'hui, le procès de l'assassinat de feu Ali Tounis n'a toujours pas eu lieu.

A. B.

SAHARA OCCIDENTAL

Une cause otage d'un système de lobbies

La visite de Ban Ki-moon en Algérie, attendue le 2 mars prochain, a revitalisé plus que jamais les espoirs qu'entretiennent Algériens et Sahraouis pour l'autodétermination du Sahara occidental. Une ambition, néanmoins, relativisée puisque le secrétaire général de l'ONU peut se révéler impuissant face au lobbying faisant pression sur cette intervention.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – La problématique du Sahara occidental était de nature «très simple» à la base : une question de décolonisation uniquement, a révélé le professeur Souilah Boudjemaâ lors du forum de *DK News*. Mais l'importance des intérêts géostratégiques qu'impliquent cette région de l'Afrique du Nord a donné naissance à d'autres considérations, de plus grande envergure. Effectivement, l'intrusion étrangère, trouvant «une extrême utilité» à ce que le Sahara occidental demeure sous le joug du Makhzen, s'applique activement pour que cette situation n'ait pas à changer. Le retardement du traitement de la cause sahraouie et de son autodétermination depuis près de 40 ans en est justement la conséquence directe. Le professeur Baba Mustapha Sayed a clairement signifié que le néocolonialisme marocain bénéficie d'un solide soutien des puissances occidentales, mais pas que… En effet, si le makhzen est aujourd'hui «la marionnette fétiche» de la France, il n'en demeure pas moins que d'autres Etats sont tout aussi complices. Un véritable lobbying sioniste appuyé également par les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite se fortifie encore à travers les perturbations sécuritaires que traverse l'Afrique du Nord. D'ailleurs, leur «domination» s'exprime définitivement dans l'interdiction du Makhzen à Ban Ki-moon de toute visite du territoire sahraoui, fixant ainsi son agenda. Originellement prérogative, l'avantage de la «libre circulation» entre les Etats membres confiée au haut fonctionnaire de l'ONU se voit influencée et «controversée» par des pratiques «répressives». Dès lors, c'est «l'indépendance», le caractère fondamental de cette organisation mondiale qui est affecté.

En l'occurrence, le professeur Tahar Eddine Amari, expert en droit international, a confirmé que de plus, des rapports transmis à l'ONU par son envoyé personnel au Sahara occidental, Christopher Ross, tous les éléments sur le terrain sont en faveur du peuple sahraoui. Néanmoins, l'influence globale et multidimensionnelle de ce système de lobbies se retranscrit fortement à travers la «manipulation» de l'opinion publique internationale. L'audiovisuel et autres moyens de communication, essentiellement sous contrôle de groupes de pressions sionistes, œuvrent à façonner celle-ci à leur profit. La situation au Sahara occidental relève d'une «affaire interne», propre au Maroc : c'est aujourd'hui l'image véhiculée. Ce qui explique, effectivement, le désintéressement de l'opinion publique ne l'assimilant pas à une cause relative aux droits de l'Homme, à la liberté ou à l'autodétermination de ce peuple.

Conséquemment, l'ultime facteur sur lequel on peut agir pour remettre la balle du côté du Sahara occidental est de contrecarrer la politique du Makhzen. C'est-à-dire à travers la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique internationale en lui communiquant inlassablement ce qu'est la «véritable cause sahraouie».

N. B.

Mise au point de Mme Leïla Aslaoui

Dans l'édition du 22 février 2016 à une question posée au général Maïza : «Quel est le souvenir qui vous a marqué durant les années de lutte antiterroriste ?» le général répond : «L'épouse d'un terroriste...» puis il ajoute «j'ai d'ailleurs parlé du problème de la prise en charge des familles des terroristes à Mme Leïla Aslaoui.»

Si le fait est vrai et que mon camp était celui du général Maïza et que mes convictions anti-islamistes demeurent inchangeables, le général Maïza aurait dû rappeler le contexte afin de ne point semer la confusion dans l'esprit de l'opinion publique. J'étais en visite en mai 1994 dans la willaya de Aïn Defla en qualité de ministre de la Solidarité nationale. Une région particulièrement meurtrie par la barbarie terroriste. Tandis que nous prenions la route de Mayen où j'ai pu rencontrer les premiers Patriotes (femmes et hommes) grâce au général Maïza, celui-ci, marqué, en effet, par une épouse d'un terroriste abattu lors d'un accrochage, me parla du devenir des enfants et familles des terroristes. Il se souvient, certainement, de ma réponse qu'il aurait dû rappeler lors de l'entretien : «Général, mon souci et mon seul souci est le devenir des familles de victimes du terrorisme et rien d'autre.»

Ce à quoi il m'a répondu : «Il faudra bien régler ce problème». «Sans moi», ajoutai-je. Par la suite, je démissionnai de mon poste en septembre 1994. Je précise que mes relations avec le géneral Maïza sont jusqu'à ce jour empreintes de respect et d'amitié. Mais jusqu'à ce jour aussi, le devenir des familles de terroristes ne fait absolument pas de mes préoccupations car mon seul chagrin est celui que je ressens lorsque ma mémoire se souvient des victimes de la barbarie terroriste, civiles et militaires.

Leïla Aslaoui

SÛRETÉ DE WILAYA D'ALGER

Offensive anticriminalité dans la capitale

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger tracent un nouveau plan d'attaque pour la lutte contre les différentes formes de criminalité.

Pour garantir la sécurité à la population et lutter contre la criminalité, les services de la Sûreté de wilaya sont en train de mener des opérations de rafles. Les agents de la police comptent sur l'effet de surprise et ciblent des lieux et des places publiques et les endroits suspects pour intervenir et opérer des arrestations. Une opération qui semble donner des résultats, puisque dans un communiqué rendu public, la Sûreté de wilaya dit avoir saisi 1,4 kg de résine de cannabis la semaine dernière lors d'une opération menée au niveau de la gare routière du Caroubier sur une personne suspectée. 66 kg de résine de cannabis, un fusil de chasse et une tenue de plongeur ont été aussi saisis sur un dealer. L'opération, souligne-t-on, a été menée suite à un appel téléphonique au numéro Vert 15/48 dénonçant un dealer au niveau d'un magasin situé dans la commune de Aïn Benian. Accompagnés d'un chien renifleur, les services de la police ont réussi à trouver cette quantité de résine de cannabis dans des caisses cachées dans le magasin. Hier, mardi, les mêmes services, et lors d'un contrôle au niveau de la station de la Madrague (El Djamila), à Aïn Benian, deux personnes ont été interpellées dans une voiture touristique, avec 224 unités de boissons alcoolisées.

Ces personnes, précise la Sûreté de wilaya, ont été présentées aux services concernés pour poursuivre les démarches légales et prendre les mesures adéquates. Par ailleurs et dans le cadre de la prévention routière, les services de la Sûreté de wilaya ont enregistré, le mois dernier, 14 207 contraventions dont le retrait de 4043 permis de conduire. Il a été enregistré également 82 accidents de la circulation dont 36 pour état d'ivresse ayant causé 88 blessés et 8 décès.

Les services de police rappellent aussi qu'une enquête a été ouverte suite à l'accident de lundi dernier, où un bus de transport universitaire (Cous Etusa) et en raison d'un problème de freins a percuté deux jeunes étudiantes, causant le décès de l'une et de graves blessures pour l'autre.

Salima Akkouche

LUTTE ANTITERRORISTE

15 casemates détruites par l'ANP à Tipasa

Quinze casemates servant de refuges pour des terroristes ont été découvertes et détruites lundi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), relevant du secteur opérationnel de Tipasa, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant du secteur opérationnel de Tipasa, (1re Région militaire) a découvert et détruit, le 22 février 2016, quinze casemates aménagées qui servaient de refuges pour des terroristes», selon la même source.

Par ailleurs et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, de Bordj-Badji-Mokhtar et d'In Guezzam, (6e Région militaire) «ont appréhendé quatorze contrebandiers et saisi un camion, un véhicule tout-terrain, 12,5 tonnes de denrées alimentaires, deux groupes électrogènes et deux marteaux-piqueurs», ajoute-t-on. A Laghouat et Ouargla, (4e Région militaire), «trois immigrants clandestins qui tentaient de rejoindre la Libye ont été appréhendés», signale-t-on. D'autre part, des éléments de la Gendarmerie nationale de Naâma, (2e Région militaire) «ont saisi sept kilogrammes de kif traité», rapporte également le MDN.

(APS)